

DÉLIBÉRATION n° 2023/143

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

Ne prennent pas part au vote : Messieurs Laurent LAGES et Philippe LACOSTE (procuration)

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Projet Pôle de santé - Mise à disposition d'une partie du bâtiment

Le conseil municipal a précédemment acté la mise à l'étude du rachat du groupe médical actuel, situé au 166, rue des écoles à Lannemezan, pour le moderniser et ainsi faciliter l'arrivée de nouveaux médecins.

Un travail est en cours avec un architecte afin de poursuivre l'étude de faisabilité sur la partie bâtie et d'affiner le montant des travaux à effectuer, tant sur le volet modernisation que sur la partie rénovation énergétique.

Le modèle projeté consiste en la location de bureaux et cabinets pour des médecins et autres praticiens, avec une prise en charge du secrétariat par la collectivité ainsi que des charges associées au fonctionnement de la structure : téléphonie, fluides, photocopieur, taxe foncière, etc. ; à des tarifs inférieurs à ce qu'ils payeraient dans un contexte privé.

La grille tarifaire de location sera déterminée une fois que tous les éléments auront été obtenus, notamment sur la partie travaux.

Ce projet permettra de favoriser l'installation de nouveaux médecins dans l'objectif de résorber la carence de l'offre sur le territoire.

Par ailleurs, au vu de l'occupation en baisse du groupe médical, les charges par médecin augmentent et deviennent difficilement supportables.

Afin d'anticiper le modèle futur de la maison de santé, et sans attendre l'achat du bâtiment par la commune, il est proposé de signer avec la SCM propriétaire du bâtiment une convention permettant à la commune de :

- Poursuivre les études de maîtrise d'œuvre et de déposer les demandes d'urbanisme adéquates ;

- De reprendre d'ici la fin du premier trimestre les postes de charges associés au fonctionnement de la structure ;
- De bénéficier d'une partie du bâtiment pour y exercer sans attendre les missions de secrétariat de la maison de santé et ainsi soulager les professionnels en place d'un poste de charge important. Pour cela, un agent a été recruté et débutera ses missions le 11 décembre.

Cette convention est nécessaire en amont de la finalisation du projet de rachat du bâtiment qui devrait intervenir dans le 1^{er} semestre 2024. Elle sera caduque à partir du moment où la commune deviendra propriétaire de cet ensemble immobilier. A la reprise des postes de charges (secrétariat, ménage et charges de fonctionnement) par la commune au cours du 1^{er} trimestre, des conventions seront proposées entre la commune et chacun des professionnels pour leur appliquer la grille tarifaire correspondant à leur occupation des locaux.

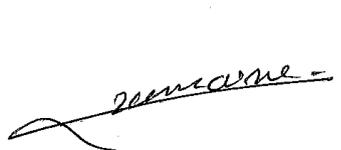
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie du groupe médical (modèle ci-annexé).

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 8 décembre 2023